



Mennecy, le 18 décembre 2016

## Assemblée générale ordinaire 2017 Convocation

L'assemblée générale ordinaire de l'AFUL « *Les Bouvreils* » se tiendra le

**Vendredi 20 janvier 2017 à 20 heures**  
**Salle Jean-Claude Vollant**  
**14 avenue Darblay Mennecy**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport d'activité pour l'année 2016 ;
- Approbation du rapport moral, des comptes de l'année 2016 et quitus au comité ;
- Adoption du budget prévisionnel pour 2017 ;
- Travaux de réfection des réseaux d'eaux usées ;
- Questions diverses ;
- Élection de nouveaux membres au comité syndical.

Nous vous rappelons que chaque propriétaire doit se présenter au bureau d'émargement avant la séance avec une pièce d'identité, la présente convocation, et, le cas échéant, les pouvoirs qui lui ont été confiés (10 au maximum). L'ouverture de l'émargement débutera à 19h30 de telle sorte que l'assemblée générale ordinaire commence à 20h00 précises.

Il est impératif que le **quorum soit atteint** (142 propriétaires présents ou représentés). Dans le cas où l'assemblée générale ne pourrait délibérer par défaut de quorum statutaire, elle ne pourra se tenir et une deuxième assemblée générale sans règle de quorum sera **convoquée ultérieurement par lettre recommandée avec accusé de réception (coût de plus de 5.00 € par propriétaire en tenant compte de l'augmentation du tarif postal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017)**.

Tout propriétaire désirant poser sa candidature au comité syndical est invité à se faire connaître par courriel, lettre, téléphone ou auprès d'un membre du comité. Le comité est d'ailleurs à votre disposition pour fournir tout renseignement concernant son travail.

Nous vous remercions par avance de votre participation et vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en notre dévouement.

Le président, *Hubert JANNIN*



## Rapport moral 2016

Le comité syndical de votre association est heureux de vous présenter ses vœux les meilleurs pour l'année 2017.

Votre comité entreprend durant toute l'année un travail pour maintenir le cadre de notre « village » dans son aspect architectural et verdoyant, cela sollicite la compréhension et la participation de tous les résidents. Comme précédemment, nous avons essayé de faire appliquer notre règlement intérieur avec autant de souplesse et de rigueur que possible pour conserver à notre environnement son caractère agréable à vivre dans un quartier calme et résidentiel (jardins ouverts et pavillons bien entretenus). Cette année, notre quartier LES BOUVREUILS a ainsi servi de décor à quinze (un nombre record) tournages de films court métrage, long métrage et publicitaire dont les indemnités vont nous aider à embellir nos espaces-verts.

Certains d'entre vous se plaignent des désagréments qu'apportent les **tournages**. Des aménagements, par exemple pour le placement du camion avec groupe électrogène, peuvent bien sûr être trouvés pour que cette gêne soit minimum. Dans la plupart des cas, nous avons affaire à des régisseurs compétents et à l'écoute de nos remarques.

Nous avons vécu une année également exceptionnelle avec les **travaux de rénovation du réseau des eaux usées**. On en parlait depuis longtemps et nous nous attendions à vivre des moments difficiles avec des jardins plus ou moins impactés. C'est malheureusement encore le cas pour certains d'entre nous avec des remises en état non achevées. Cette période de travaux touche à sa fin et notre quartier devrait retrouver un aspect plus conforme avant l'arrivée du printemps. Nous prévoyons de l'activité sur nos espaces verts avec des abattages d'arbres, des pins principalement (une quinzaine au total), et des plantations d'arbres « remarquables » dans le but d'embellir. Ce sont justement les indemnités de tournage (7 200 € en 2016) qui nous permettent un tel investissement sans avoir besoin de modifier le montant de nos cotisations.

Nous avons apprécié l'arrivée du **haut débit** au printemps dernier. La fibre n'arrive pas encore jusqu'à nos domiciles (c'est prévu pour 2020 ?) mais le progrès est déjà considérable et c'est un vrai plus pour tous ceux qui utilisent internet pour des usages tant professionnels que personnels. Cela a aussi contraint certains d'entre nous à changer de fournisseur d'accès.

Nous avons une belle **plateforme de déchets** située à proximité du boulevard de la Verville. Elle a connu un gros succès au point d'être souvent saturée sur certains bacs. Mais c'est l'incivisme de certains qui a créé une situation cauchemardesque avec des dépôts bruyants et sauvages (malheureusement toujours un peu le cas sur l'autre plateforme située derrière le centre commercial de la Verville). Monsieur le Maire a écouté les riverains, en particulier ceux du Square Jean Legendre, et pris la décision appréciée de faire retirer cette plateforme.

« Le dispositif de participation citoyenne » (ou **voisins vigilants**) est désormais bien en place et nous avons, pour notre quartier, un voisin vigilant référent et des voisins vigilants volontaires que nous vous encourageons à rejoindre (nous pouvons vous fournir le formulaire d'inscription). Il n'est pas question de se surveiller les uns les autres, mais bien de transmettre en temps réel des observations ou signalements que nous ne communiquerions pas autrement. Certains faits peuvent nous paraître désuets mais avoir une grande importance quand ils sont recoupés. Il y a un effet dissuasif et des résultats avec une diminution très nette du nombre des cambriolages.

Nous avons eu plusieurs événements qui ont animé notre quartier :

- Le dimanche 12 juin, notre première **braderie** qui, de l'avis général, fût une grande réussite malgré la pluie. Merci à Madame RAVEL pour avoir organisé cet événement qui, nous l'espérons, pourra être reconduit en 2017.
- Le dimanche 26 juin, notre quatrième **fête des voisins** pour l'ensemble de notre quartier des Bouvreuils. Sans aucun doute un très bon moment pour tous les participants qui ont pu faire ainsi mieux connaissance, une bonne occasion aussi pour profiter de nos magnifiques espaces verts (c'était avant les travaux !) Vous pouvez déjà noter notre prochaine fête prévue pour le **dimanche 25 juin 2017** pour laquelle, et nous les en remercions, la mairie met gracieusement à notre disposition des tables et des chaises.
- Une **course au trésor**, une première, le 18 septembre dernier. C'était également très réussi et en principe cette animation devrait être reconduite en 2017.



Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »

65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY

☎ 06 95 08 01 36 ✉ [bouvreuils@winimage.com](mailto:bouvreuils@winimage.com)

[www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr](http://www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr)

Nous avons de nombreux échanges avec une communication régulière : il y a des courriels d'alerte (par exemple pour des animaux perdus et cela donne de bons résultats) et le journal **Les Echos des Bouvreuils** que nous diffusons par voie électronique et distribuons à ceux qui n'ont pas internet.

La plupart des informations communiquées par courriel ne sont pas reprises sur notre site internet. C'est voulu, en particulier pour les tournages de films, afin d'éviter d'informer trop largement et de risquer d'avoir des personnes non désirées sur site.

Pour rappel, le fichier d'adresses des résidents est interne à l'AFUL et n'est pas communiqué à des tiers.

Pour ceux qui souhaiteraient toujours recevoir une version papier des comptes rendus de nos assemblées, ce service est maintenu.

Pour rappel, le site de notre AFUL a comme adresse [www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr](http://www.bouvreuils-levitt-mennecy.fr)

Vous y trouverez la météo, quelques nouvelles, des documents téléchargeables tels que les formulaires de demande de vos travaux, les plans de vos maisons (depuis 2012 : 274 plans numérisés directement accessibles), des petites annonces, en particulier celles d'**entreprises qui sont dans notre quartier** (et que nous recommandons), etc.

Les membres **bénévoles et désintéressés** du comité syndical ne sont que vos représentants élus pour gérer votre association. Chacun donne de son temps libre pour agir dans le cadre des activités du comité.

Participez massivement à notre assemblée générale. Vous apporterez ainsi la preuve de votre intérêt pour notre cadre de vie et votre soutien au travail fourni par les membres du comité syndical.

## Elections au comité

D'après ses statuts, notre AFUL est administrée par un comité de douze personnes maximum. Il doit être renouvelé chaque année au tiers de ses membres.

- Ce sont quatre postes qui sont soumis à renouvellement cette année, ce sont ceux de :

*François FROBERT ;*

*Patrice GARNIER ;*

*Hubert JANNIN ;*

*Gilles REMOND ;*

Si vous désirez nous rejoindre, **n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus**, posez votre candidature :

- par écrit,
- par téléphone ou par courriel (notre préférence),
- en début d'assemblée générale auprès d'un membre du bureau.

## Démarchage

Nous sommes régulièrement sollicités par téléphone : par exemple pour le traitement de charpentes et de lutte contre les capricornes.

Pour rappel, nos habitations ne sont pas concernées et le but, en obtenant un rendez-vous, est de faire signer des devis pour des réfections de toit. Donc méfiance, nous avons connaissance de cas récents où heureusement des travaux « hors de prix » n'ont pas été exécutés ...

De la même façon, nous vous recommandons de détruire les fiches de n° de téléphone distribuées dans nos boîtes aux lettres. Elles sont ambiguës et laissent entrevoir qu'il s'agirait de documents officiels établis par la mairie en reprenant dans leur en tête les n° de la mairie et de la préfecture.





## Commission « Espaces verts »

Du fait des travaux, nos espaces-verts ont souffert cette année. La remise en état se fera courant du premier trimestre 2017 avec en particulier la disparition des pistes.

Cependant tous les travaux ne seront pas finis puisque toute la zone située en périphérie à proximité de l'avenue des Bergeronnettes (AFUL de la Colline de la Verville) subira les travaux en 2017, avec probablement la création d'une piste dans notre espace-vert qui va de l'avenue de Mannassé à l'avenue de la Garde. Néanmoins ce sera sans rapport avec ce que nous avons vécu cette année.

Dans le grand espace-vert entre l'avenue de Mannassé et le boulevard de la Verville, ce sont 12 arbres qui ont été abattus et qui doivent être remplacés. Au moment de rédiger cette convocation, les modalités ne sont pas encore fixées.

Notre comité ayant décidé de réinvestir les indemnités des tournages de films dans l'embellissement des espaces-verts, nous allons procéder sous peu à l'abattage d'une quinzaine d'arbres, essentiellement des pins qui ne sont plus très beaux, et à la plantation d'au moins neuf arbres remarquables tels que Ginkgo biloba, Liquidambar styraciflua, Tulipier de Virginie, Quercus rubra, Albizia jullibrissin, Cercis siliquastrum, Eucalyptus gunii, Gleditzia sunburt et Lagerstroemia indica (selon les indications de l'entreprise DECOLUX qui nous a fourni les photos ci-contre et ci-dessous). Les négociations avec les entreprises sont toujours en cours au moment de cette rédaction.



Ete

Automne



Nous avons démarré l'an passé une approche plus écologique et plus vivante en facilitant la présence d'insectes (prairie fleurie et des zones où le fauchage est raisonné) et d'oiseaux en posant des nichoirs.

Notre but est de mieux équilibrer ces espaces en les rendant



encore plus agréables pour la promenade et la découverte.

Depuis mars 2015, nos espaces-verts sont classés « Refuge LPO » (Ligue de Protection des Oiseaux) et nous nous sommes engagés à respecter la charte LPO selon des principes simples :

- 1) Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages,
- 2) Renoncer aux produits chimiques,
- 3) Réduire l'impact sur l'environnement.

Pour l'entretien de nos espaces-verts, nous avons établi un nouveau contrat cadre (merci à Patrice GARNIER pour ce travail) qui tient justement compte de ces nouvelles prescriptions avec des zones où le fauchage est raisonné et la mise en place d'une zone de prairie fleurie qui n'a malheureusement pas été effective en 2016 du fait de la météo et d'une mauvaise approche par notre prestataire.

Concernant l'entreprise FUSCHIA PAYSAGES, le contrat d'entretien est reconduit pour un an avec un prix inchangé pour 2017, soit 45 600 € TTC.



Association **F**oncière **U**rbaine **L**ibre « *LES BOUVREUILS* »

65 boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY

☎ 06 95 08 01 36 ✉ [bouvreils@winimage.com](mailto:bouvreils@winimage.com)

[www.bouvreils-levitt-mennecy.fr](http://www.bouvreils-levitt-mennecy.fr)

Nous rappelons que la taille des haies donnant sur les coulées vertes est une obligation pour les propriétaires, surtout que cela facilite le passage des machines de l'entreprise qui entretient nos espaces verts. Merci aux personnes concernées de vérifier que leur haie ne se soit donc pas trop développée et ne devienne pas gênante pour l'entretien des espaces-verts l'année prochaine.

Les propriétaires qui effectuent des tailles de végétaux ne doivent pas laisser leurs déchets de coupe sur les parties communes. ATTENTION à ne pas intervenir ou faire intervenir une entreprise avec un véhicule sur les espaces-verts si le sol est détrempé, la remise en état des dégâts occasionnés serait à votre charge.

### NIDS DE CHENILLES

Des cocons ont fait leur apparition, leur nombre semble un peu moins important que l'an passé. Ils seront traités (pose de sacs ou retrait du nid lorsqu'il est accessible) en début d'année 2017.

Il est obligatoire que vous fassiez de même pour tout cocon présent dans votre propriété. Il y a un arrêté municipal en date du 4 janvier 2016 qui vous y oblige. Avec un hiver doux, nous pourrions avoir les premières descentes de chenilles dès février. Ce sont justement ces chenilles qui réussissent à quitter les cocons et à s'enterrer, car pas capturées dans les sacs, qui nous créent le problème l'année suivante.

Il ne faut pas prendre ce problème à la légère car **les conséquences peuvent être dramatiques**, pas seulement pour des animaux familiers, mais aussi pour de jeunes enfants.



### FRELON ASIATIQUE

Nous avons eu plusieurs nids de frelons asiatiques dans notre quartier. Cette espèce invasive est une calamité qui fait de gros dégâts dans les ruchers.

Les nids sont constitués en principe en hauteur, mais dans 30% des cas ils sont en position basse ; les frelons peuvent être dangereux, ils attaquent en groupe s'ils se sentent menacés. Il faut donc faire attention lors de taille de haies.

Les nids peuvent être détruits par des entreprises spécialisées que nous pourrions vous recommander si nécessaire.

### RAPPELS

Les propriétaires qui clôturent leur jardin doivent planter une haie végétale (type cyprès, laurier...) pour dissimuler ces clôtures, qu'elles soient en bois ou en grillage. La taille des végétaux devra être de taille conséquente afin de masquer rapidement la clôture.

**ATTENTION** à bien respecter le côté de plantation des végétaux, le grillage ou la clôture devant se trouver à l'intérieur du jardin et donc invisible à terme de la rue ou des espaces verts.

Attention aux tailles d'entretien des haies afin de permettre une bonne visibilité aux différentes intersections et l'accès aux trottoirs qui doivent être dégagés et permettre la circulation des piétons. La police municipale a d'ailleurs pu rendre visite à quelque uns d'entre vous. La responsabilité des propriétaires pourra être engagée en cas d'accident.

**Le dépôt des sacs de déchets verts devant votre pavillon ne doit se faire que la veille du jour de ramassage.**

Nous rappelons que nos espaces verts sont rigoureusement interdits à tout véhicule motorisé non autorisé.

Des courriers de rappel seront envoyés aux propriétaires non coopératifs et le comité prendra les mesures nécessaires pour que le règlement soit appliqué.

Le responsable « Gestion des espaces verts », *Flavien PENIN*



## Commission « Règlement intérieur »

### TRAVAUX

Beaucoup de demandes de travaux en cette année 2016. Elles ont toutes été validées parfois après quelques demandes de modification du projet par le comité afin de répondre aux exigences de notre règlement intérieur. Les principales demandes qui ont reçu l'accord du comité sont les suivantes :

- 7 changements de porte d'entrée,
- 5 changements de porte de garage,
- 6 changements d'huisseries en PVC,
- 5 abris de jardin,
- 4 poses de volets roulants.

**Nous vous rappelons que tous travaux apportant une modification ou un changement à votre propriété DOIVENT faire l'objet d'une demande de travaux auprès de l'AFUL.** Pour rappel, tous les travaux autorisés par l'AFUL sont inscrits dans le PLU (Zone Ue-b). Nous vous demandons de nous soumettre vos demandes avec un délai minimum pour vous répondre. Le comité est extrêmement réactif sur ce sujet et les réponses sont données dans des délais très courts (24/48 heures voire moins si le dossier est complet et conforme).

Nous vous rappelons que depuis 2012, les ravalements de façade (crépis) doivent aussi faire l'objet d'une demande de travaux et d'une déclaration préalable en mairie.

### ENTRETIEN & VENTES DE PAVILLONS

Cette année 2016 a été pour tous une année difficile (événements tragiques de Nice en particulier, conjoncture économique) et cela s'est bien entendu ressenti sur l'immobilier dont les ventes dans notre AFUL ont été de 12 propriétés.

Il est tout de même intéressant de noter que les nouveaux propriétaires se sont souvent exprimés pour dire que c'est bien l'image de notre AFUL qui a participé à leurs décisions d'achat.

C'est une des raisons pour laquelle le comité a envoyé courant mai un courrier à 66 propriétaires (25%) pour leur demander un petit effort quant à la tenue de leur propriété. Ces courriers concernaient les points suivants :

- Environnement propriété (poubelles à l'avant, dépôt divers à l'avant, entretien de jardin à l'avant) : 28,
- Entretien de l'habitation (portes, volets, bardages, boiseries) : 54,
- Divers (stationnement sur pelouse, claustras, abri de jardin) : 12.

Une majorité d'entre eux ont répondu favorablement à notre demande mais il reste pour certains de gros efforts à faire notamment aux niveaux des bardages et des boiseries dont certaines ont totalement disparues.

Le comité renouvellera certainement en 2017 cette démarche qui a pour objectif le maintien de la qualité de notre village mais également la protection de votre bien immobilier dont la valeur dépend aussi de son environnement proche.

Sachez que le comité vérifie systématiquement l'état des propriétés lors des mises en vente. Si nécessaire, cela nous permet de leur faire rendre l'aspect qu'elles auraient dû conserver.

### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Afin de répondre aux nouvelles exigences en matière d'urbanisme (loi ALUR, performances énergétiques) mais également en besoin de logements demandé par l'état aux communes d'Ile de France, une révision du PLU a été enclenchée par la mairie en juin de cette année.

Tout comme lors de l'élaboration du premier PLU en 2010, le groupement des 7 AFULs a demandé et obtenu de participer à la mise à jour de la zone UE (UE-a pour les maisons en bande de la Colline de la Verville et UE-b pour les maisons individuelles). Nous ne voulions pas nous faire imposer des règles qui auraient pu aller à l'encontre des intérêts de notre village notamment en terme de respect de l'architecture de nos maisons et de notre environnement.

Malgré beaucoup de réticence du cabinet en charge de la rédaction du document, et après plusieurs mois de réunions et d'échanges, nous avons obtenu en septembre, ce sur quoi nous ne voulions pas céder : le maintien des textes contenant des types de maisons et pour lesquelles des règles particulières s'appliquent, la suppression de nouveaux textes allant à





l'encontre de nos intérêts (textes parlant de nouvelles constructions alors que notre zone est non aedificandi) et d'autres points de détails qui n'apportaient que risque de confusion ou de conflit pour les comités.

Cette nouvelle version du PLU sera mise prochainement en enquête publique. Nous vous tiendrons bien entendu au courant.

## REGLES DE CIRCULATION

Nous habitons dans un quartier calme où la circulation est très fluide et cela doit nous inciter à ne pas "appuyer sur le champignon" et à rester vigilant.

- La vitesse dans notre résidence est limitée à **30km/h**,
- Respectez le code de la route (**marquez les STOP, priorité à droite**, roulez à droite, faites attention aux deux-roues et marchez face au danger et non dos au véhicule).

Si ces règles sont applicables par les automobilistes, elles le sont aussi pour les cyclistes qu'ils soient adultes ou enfants avec d'autres prérogatives particulières:

- Rouler bien à **droite**,
- Ne couper pas les virages à gauche,
- Même en vélo, les téléphones sont interdits, et les oreillettes ou casques vous empêchent d'entendre ce qui se passe autour de vous,
- Le soir, faites vous voir : vélo éclairé, gilet réfléchissant.

Le stationnement des véhicules devient pour beaucoup un réel problème. Les montées de garages étant d'origine relativement étroites, il n'est plus rare de voir des véhicules stationner sur la chaussée ou sur les pelouses. Quand on ne peut l'empêcher, quelques règles simples doivent cependant être appliquées :

- Eviter les stationnements dans les virages,
- Eviter de stationner en face de la montée de garage de votre voisin d'en face,
- Eviter au maximum de stationner sur les pelouses. Cela déforme le terrain, crée des crevasses qui deviennent rapidement des bourbiers...

Et surtout, faites en sorte de ne pas bloquer la circulation ou de créer une situation accidentogène.

## QUELQUES RAPPELS

Le bien être de notre résidence est NOTRE priorité. Vous en êtes le garant et un acteur primordial. Merci donc à tous de respecter et faire respecter ces quelques règles de savoir vivre:

- Les horaires de tonte et d'utilisation de matériel générant du bruit (Karcher, ponceuse, perceuse par exemple) :
  - **les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h ;**
  - **les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;**
  - **les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**
- Faites respecter aux entreprises qui travaillent pour vous les mêmes règles que ci-dessus. Ceci est inscrit dans **l'arrêté municipal du 10 Juin 2002** et aucune entreprise ne peut y déroger.
- Faites respecter par les entreprises les règles de stationnement. S'il y a un accident, votre responsabilité serait engagée.

- Sortez vos poubelles ainsi que vos déchets verts au plus tôt la veille du ramassage (Règlementation de la collecte des déchets sur le territoire de la commune de Mennecy (L09.04.138.82) article 11) et **rentrez les poubelles dès que possible en les rangeant hors de la vue des passants et de vos voisins.**

Merci à tous pour votre compréhension et vos efforts pour maintenir une qualité de vie exceptionnelle à notre AFUL.

Bonne Année à tous

Le responsable "Règlement intérieur", *Gilles REMOND*



## Commission « Finances »

En 2016, les recettes ont couvert nos dépenses laissant un excédent de 4 901,33 € hors produits financiers estimés à 200 €. Pour rappel, nous avons prévu un exercice un exercice déficitaire avec l'utilisation d'une partie de nos réserves. Nous ne pouvons que nous réjouir d'un tel résultat et nous vous proposons d'investir cet excédent dans les travaux espaces verts en 2017.

### LES DEPENSES

#### Espaces-verts :

Le poste principal est constitué, comme à l'habitude, par l'entretien et l'aménagement de nos espaces-verts que nous avons essayé de préserver au maximum malgré les travaux qui s'y sont déroulés.

Nous avons budgété 4 000 € de travaux supplémentaires qui n'ont pas été utilisés en totalité. Le montant de ce poste cette année a été arrêté à 2 526,96 €. Il correspond principalement à la pose d'éco-pièges à chenilles processionnaires ainsi qu'à l'enlèvement d'un nid de frelons asiatiques.

#### Taxes foncières :

Elles sont en ligne à 3 377,00 € avec le budget prévisionnel 3 400,00 €.

#### Frais généraux :

Nous avons budgété 800 € pour une dépense de 828,62 €.

#### Contentieux :

Aucun contentieux cette année.

#### Assurances :

Là aussi nous sommes en ligne, puisque ce poste budgété à 1 050 € est à 1 025,23 € soit à moins 2,5 %.

#### Télécom + poste :

Très inférieur au budget de 450 €, réalisé à 130,86 € puisque nous n'avons pas eu cette année de maintenance du site internet.

### LES RECETTES

Les recettes ont été abondées en 2016 par les ressources issues des tournages de quinze films (contre cinq en 2015), pour un montant total de 7 200 €, ainsi que des produits financiers qui sont encore à identifier en début 2017 et dont les montants sont de toute façon en baisse.

A une exception près, tous les propriétaires se sont acquittés de leur cotisation. Le comité a en effet accepté le report du paiement à 2017 pour une cotisation. Le comité ne souhaite pas en dire plus afin que ce propriétaire ne soit pas reconnu. Il connaît de grosses difficultés qui ont eu notre compréhension.

Un autre propriétaire a eu beaucoup de difficultés à régler sa cotisation. Il a usé et même abusé de prétextes qui nous ont semblé en finalité d'une certaine mauvaise foi. Il est inacceptable que le comité se fasse réprimander alors qu'il ne fait que rappeler ce qui est voté en assemblée générale.

Le comité rappelle donc que ses membres sont bénévoles et que pour le fonctionnement de votre association, ils prennent sur leur temps libre. Soyez compréhensifs et si vous rencontrez des difficultés passagères, il est préférable de contacter le président, le trésorier ou le trésorier-adjoint (Patrice GARNIER qui a la charge de la collecte des cotisations) pour proposer un paiement en plusieurs fois à partir du mois de janvier.

Il convient aussi de remercier ceux qui s'acquittent de leur cotisation dès le mois de janvier. En effet, cela nous aide à faire face, dans de bonnes conditions, aux échéances de début d'année.

### BUDGET 2017

Nous proposons un budget déficitaire (il y aura peut-être des ressources avec de nouveaux tournages, c'est un poste que nous ne pouvons budgéter) à retrouver dans le tableau ci-après avec en particulier :

Espace-verts entretien : Le montant est inchangé à 45 600 €.

Travaux espaces-verts : 10 000 € avec un abattage des arbres malades ou présentant peu d'intérêt (environ 3 000 €) et des plantations d'essences nobles (environ 5 500 €).





### COTISATION 2017

Compte tenu des réserves de trésorerie, nous vous proposons de maintenir la cotisation à son niveau constant ces dernières années, c'est-à-dire au montant de **180 € par lot**.

En ce qui concerne l'appel de cotisations, nous vous conseillons de vous acquitter du montant prévu dès son approbation lors de notre assemblée générale (chèque à l'ordre de AFUL LES BOUVREUILS).

Les dates d'application des pénalités sont :

- au 15 mars 2017, une pénalité de 10 € ;
- au 1<sup>er</sup> mai 2017, une pénalité de 40 € ;
- au 1<sup>er</sup> juillet 2017, une pénalité de 100 €.

Cette dernière date s'accompagnera d'une procédure d'injonction de payer dont les frais d'huissier seront à la charge du propriétaire.

Bien entendu, nous demeurerons à l'écoute de tout propriétaire qui aurait des difficultés, et nous sommes prêts, avec toute la confidentialité requise, à trouver avec celui-ci des modalités spécifiques.

### TRESORERIE 2016 & BUDGET PREVISIONNEL POUR 2017 (en €uros)

	BUDGET 2016 PREVISIONNEL	EFFECTIVEMENT REALISE EN 2016*	ECART/ REEL BUDGET 2016*	BUDGET 2017 PREVISION NEL
<b>RECETTES</b>				
COTISATIONS	51 300,00	51 190,00	- 110,00	51 300,00
DIVERS TOURNAGES	0,00	7 200,00	7 200,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS	200,00	0	- 200,00	200,00
<b>Total des recettes</b>	<b>51 500,00</b>	<b>58 390,00</b>	<b>6 890,00</b>	<b>51 500,00</b>
<b>DEPENSES</b>				
ESPACES VERTS - Contrat d'entretien	45 600,00	45 600,00	0,00	45 600,00
ESPACES VERTS - Travaux sup.	4 000,00	2 526,96	- 1 473,04	10 000,00
IMPOTS LOCAUX	3 400,00	3 377,00	- 23,00	3 550,00
FRAIS GENERAUX FOURNITURES	800,00	828,62	28,62	840,00
ASSURANCE	1 050,00	1 025,23	- 24,77	1 100,00
POSTE TELECOM INTERNET	450,00	130,86	-319,14	450,00
CONTENTIEUX	2 000,00	0,00	-2 000,00	2 000,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>57 300,00</b>	<b>53 488,67</b>	<b>- 3 811,33</b>	<b>58 540,00</b>
<b>RECETTES - DEPENSES</b>				
	<b>- 5 800,00</b>	<b>4 901,33</b>	<b>10 701,33</b>	<b>- 7 040,00</b>

\* Les comptes étant arrêtés au 30.11.16, ce montant comprend une prévision des dépenses et des recettes jusqu'au 31.12.16

RESERVE DE TRESORERIE	ACTIF AU 01/01/2016	ACTIF AU 31/12/2016 (ESTIMATION)
Compte sur livret	254,91	200,00
Compte bancaire	200,00	1 306,24
Livret A	19 100,00	22 950,00
<b>Total</b>	<b>19 554,91</b>	<b>24 456,24</b>

Soit variation d'actifs 2016/2015 de : + 4 901.33 €